

Projet de loi

portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme, signée à Varsovie, le 16 mai 2005, et modifiant

- le Code pénal;**
- le Code d'instruction criminelle;**
- la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne;**
- la loi modifiée du 11 avril 1985 portant approbation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ouverte à la signature à Vienne et à New York en date du 3 mars 1980; et**
- la loi modifiée du 14 avril 1992 instituant un code disciplinaire et pénal pour la marine.**

Deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat

(27 novembre 2012)

Par dépêche du Président de la Chambre des députés du 19 novembre 2012, le Conseil d'Etat a été saisi d'une deuxième série amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission juridique. Les amendements étaient accompagnés d'un commentaire et d'un texte coordonné du projet de loi.

Examen des amendements

Amendement a)

Le Conseil d'Etat approuve l'amendement qui reprend des suggestions qu'il avait formulées dans son premier avis du 12 juin 2012.

Amendement b)

Le Conseil d'Etat approuve encore l'amendement qui reprend des suggestions qu'il avait formulées dans son premier avis du 12 juin 2012.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 27 novembre 2012.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Victor Gillen